



règlement intérieur

I

Inscription

Pièces à fournir lors de l'inscription :

- certificat médical (imposé par la loi relative à l'enseignement de la danse)
- photo d'identité pour les premières inscriptions
- chèque de caution du montant de l'année complète
- chèque de caution de 100 € pour les costumes
- RIB (si prélèvement mensuel)
- fiche de renseignements de l'élève (à remplir obligatoirement sur le site terpsichore-sete.fr sans imprimer)
- feuille de consentement au règlement intérieur de l'école de danse signée et datée à imprimer (page 5 pour les élèves majeur•es et page 6 pour les élèves mineur•es)
- feuille de choix de sortie de l'école de danse pour les élèves mineur•es signée et datée à imprimer (page 7)
- règlement des frais d'inscription annuels d'un montant fixe de 25€ par élève

Cette somme sert à couvrir les frais annexes aux heures de cours pour lesquelles vous cotisez déjà et représentent entre-autre :

- > une participation au frais d'assurance qui servent à couvrir les élèves inscrit•es*
- > une participation financière pour la gestion administrative notamment la communication interne, par téléphone, mail ou papier*
- > une contribution pour les frais liés à l'achat des costumes*
- > la captation du spectacle qui sera disponible en version numérique privée pour tous•tes les élèves*

II

Paieiment

Les cours sont dispensés du 8 septembre 2025 jusqu'au spectacle (fin juin/début juillet), hors vacances scolaires et jours fériés. Tous les cours sont payables d'avance lors de l'inscription. **Les abonnements ne sont ni cessibles, ni remboursables, ni fractionnables. Toute année commencée est intégralement due.** En cas d'interruption impérieuse des cours (crise sanitaire ou injonction de fermeture par exemple), la cotisation pourra être remboursée sous forme d'avoir sur la saison suivante si l'équipe pédagogique ne peut rattraper les cours pendant les vacances scolaires ou les week-end. La cotisation s'accompagne d'un chèque de caution de la totalité de la cotisation encaissable au bout d'un mois de retard. Toutefois, il peut être consenti par la direction une facilité de paiement au moment de l'inscription. La mise en place d'un prélèvement automatique permettra le paiement échelonné jusqu'à dix fois (1€ de frais bancaire par mensualité sera ajouté au montant mensuelle). Tout paiement rejeté entraînera une majoration du montant des frais bancaires engendrés par le rejet, **soit 20€ par rejet**. Le règlement en espèces peut être lui aussi échelonné jusqu'à dix fois avec accord de la Direction.

III

Communication

Un groupe whatsapp est créé en début d'année pour chaque classe. Toutes les informations concernant le cours y seront communiquées. Ainsi, vous risquez de recevoir plusieurs fois le même message si vous ou votre enfant participe à plusieurs cours.

Ce groupe vous permettra également de communiquer avec la directrice et les professeur·es ainsi qu'avec les autres parents ou élèves de la classe. Suivez nous sur Instagram et Facebook @terpsichore.sete pour du contenu public !

IV

Niveau dans les cours

Seuls les professeurs sont habilités, par leur expérience, à juger de la capacité d'un élève à participer à un cours plutôt qu'à un autre. Ils se réservent également le droit de réajuster dans le niveau au-dessous ou au-dessus durant le premier trimestre.

V

Comportement

L'école de danse prône la diversité et l'inclusivité. Aucune forme d'irrespect envers les élèves ou envers les professeurs ne sera tolérée.

Les élèves sont sous la responsabilité des professeurs uniquement pendant la durée des cours.

Les parents sont autorisés à observer les dix dernières minutes du cours, sauf si les mesures sanitaires imposent le contraire.

Pendant toute la durée de la présence dans l'école, il est demandé aux parents ainsi qu'aux élèves d'avoir une tenue correcte, de ne pas parler fort, que ce soit dans l'enceinte et à l'extérieur du bâtiment, pour ne pas gêner le déroulement des cours ainsi que le voisinage. Il est interdit de filmer ou de prendre des photos sans autorisation

L'utilisation du téléphone portable est interdite pendant les cours. Ils devront être déposés à côté des professeurs avant le début de la leçon. Les parents sont priés de ne pas téléphoner à l'intérieur de l'école de danse.

Il est demandé de ne pas laisser trainer des affaires dans le studio et de déposer les affaires dans les vestiaires prévus à cet effet.

Les vestiaires sont des lieux de vulnérabilité et d'intimité. Veuillez à toujours vous assurer du consentement de l'entièreté des personnes présentes dans les vestiaires avant d'y pénétrer, élèves comme accompagnateur·ices. L'accès aux vestiaires est exclusivement réservé aux élèves, à l'exception des parents des cours Éveil, contemporain + modern jazz initiation et classique Initiation, dont les enfants pourraient nécessiter de l'aide.

VI

Sorties des cours

Les élèves sont à récupérer au moins 10 minutes après l'horaire de fin de cours et non à l'heure où le cours se termine. Ainsi les élèves ont le temps de terminer leur cours sereinement et de se préparer à quitter l'école de danse correctement, sans oublier d'affaires.

Lorsque l'élève sort de l'école de danse, il/ elle demeure sous la responsabilité de ses parents.

À l'exception des élèves majeur·es, il est formellement interdit de sortir de l'école de danse sans l'autorisation préalablement écrite des parents (page 7), **même pour attendre devant la porte, la personne qui est responsable de récupérer l'élève.**

Si l'élève mineur·e n'est pas autorisé à sortir de l'école de danse à la fin du cours, la liste des personnes responsables de le/la récupérer doit être correctement renseignée (page 7). Si une autre personne qui ne figure pas sur la liste, merci d'informer la direction par message sur votre groupe whatsapp avant le début du cours.

VII

Retards et absences

Les cours de danse pourront être supprimés ou reportés dans certains cas exceptionnels.

Les élèves doivent être assidus et ponctuels afin de ne pas gêner sa progression individuelle et celle du groupe. Les élèves sont tenus de prévenir de leur absence avant le cours. En cas de retard, seul le/la professeur·e décide si l'élève peut ou non participer au cours. L'accumulation de retard ne pourra être acceptée. En aucun cas les absences ne seront déduites ou remboursées.

VIII

Tenues

Une tenue vestimentaire correcte, c'est à dire, propre et en bon état, doit impérativement être respectée. La tenue est importante car elle fait partie des éléments qui permettent de mettre l'élève en état de danse. Dans la mesure du possible, cette tenue doit donc préférablement être différente de la tenue du jour.

Les parents et les élèves s'engagent à respecter et soigner la tenue suivante en fonction du cours :

Éveil à la danse : Leggings et t-shirt de votre choix. Pieds nus ou chaussettes. Pas de demi-pointes ou de chaussons en tout genre.

Contemporain + Modern jazz et Labo. : Leggings noir et brassière ou débardeur noir. Pieds nus ou en chaussettes à la demande de la professeure.

Classique Initiation mini et + : Justaucorps rose pâle, demi-pointes bi-semelles, collant rose.

Classique ado et + et barre à terre : Justaucorps ou académique noir avec possibilité de superposer des vêtements plus ample par dessus, demi-pointes bi-semelles.

Hip-hop et Dancehall : Chaussures exclusivement réservées à la salle de danse, leggings ou jogging et t-shirt au choix.

Option : Pour tous les cours, n'hésitez pas à porter votre t-shirt « terpsichore » !

Concernant les cheveux :

Les élèves aux cheveux longs doivent se présenter avec les **cheveux attachés** correctement de sorte à ne pas parasiter le visage et à tenir pour toute la durée du cours sans se défaire.

La coiffure pour les cours de classique est imposée : un chignon plat au niveau des yeux attaché à l'aide de pinces plates et d'un filet de la couleur de la chevelure.

ATTENTION : Tout vêtement oublié et non réclamé sera donné à des associations à la fin de l'année.

IX

Spectacle de fin d'année

Le Théâtre Molière de Sète nous octroie une disponibilité entre le 15 juin et le début des vacances scolaires d'été. Les dates du spectacle et des répétitions sont communiquées au printemps.

Pour participer :

> Vous devrez confirmer votre participation avant les vacances d'automne dès réception du document reçu par chaque élève.

> À compter du mois de novembre, un premier acompte de 35€ en espèces est à verser pour l'achat des costumes. Le nombre d'acompte se calcule en fonction du nombre de ballet(s). Chaque acompte doit être donné avec un maximum de deux mois d'intervalle. *Par exemple, 3 ballets équivalent à trois acomptes, à donner en novembre, en janvier et en mars.* Il est également possible de verser tous les mois la somme de votre choix pour le règlement de la totalité des costumes à partir du mois d'octobre.

> Un chèque de caution du montant de 100€ (non encaissé) est demandé. Il sera détruit lors du paiement du solde des costumes au mois de juin.

Le prix des costumes est en moyenne de 35€ par ballet. Le nombre de costume pour la totalité du spectacle dépend des cours effectués au cours de l'année et des besoins spécifiques du spectacle.

> **1 costume** pour la totalité du spectacle dans chaque cours suivants :

Hip-hop Kid, Hip-hop Junior, Hip-hop Intermédiaire, Dancehall Kid, Dancehall Junior, Dancehall Intermédiaire, Classique Initiation Minutiation , Classique Ado

> **2 ou 3 costumes** pour la totalité du spectacle dans chaque cours suivants :

Cours Éveil, Contemporain + Modern Jazz minitiation, Contemporain + Modern Jazz Pré-Ado, Contemporain + Modern Jazz Ado, Contemporain + Modern Jazz Intermédiaire, Labo Ado et Labo Avancé, hip hop et dancehall avancé

ATTENTION : *Il se peut que le nombre de costumes varie en fonction du thème du spectacle et du niveau du groupe.*

Il est possible que des répétitions supplémentaires gratuites viennent se rajouter au programme. La présence des élèves aux différentes répétitions est **obligatoire** en respect pour le/la professeur•e et des autres danseur•ses. Elle est bien sur nécessaire pour assurer l'efficacité de la répétition et la cohérence du groupe.

La représentation du spectacle est payante, entre 20€ et 26€ la place en fonction de la catégorie. Attention, chaque personne qui occupe un siège devra impérativement avoir un ticket.

X

Droit à l'image

L'école de danse Terpsichore se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits ou ayant été inscrits, à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit. (*voir droit à l'image page 5 et 6*)

XI

Manquement au présent règlement

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.



Attestation de consentement au règlement intérieur et de droit à l'image pour les élèves majeur·es

Je soussigné, _____, atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de Terpsichore et m'engage à le respecter dans son intégralité.

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise l'école de danse Terpsichore et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors des cours et des divers événements qui auront lieu au cours de cette année.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable. Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à _____, le _____ en deux exemplaires.

Signature de l'élève précédée de la mention « Lu et approuvé »



Attestation de consentement au règlement intérieur et de droit à l'image pour les élèves mineur·es

Je soussigné·e, _____,
parent de _____, atteste avoir pris
connaissance du règlement intérieur de Terpsichore et nous engageons à le respecter et à
le faire respecter à notre enfant dans son intégralité.

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise l'école de danse
Terpsichore et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques,
des vidéos ou des captations numériques lors des cours et des divers événements qui
auront lieu au cours de cette année.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute
forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou
par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité,
projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux. Le bénéficiaire de
l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies
susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les
photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou
toute exploitation préjudiciable. Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne
pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux
présentes. Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est
lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom. Pour tout
litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse
de juridiction aux tribunaux français.

Fait à _____, le _____ en deux exemplaires.

Signature du parent et de l'élève précédée de la mention « Lu et approuvé »



Choix de sortie pour les élèves mineur•es

Lorsque l'élève sort de l'école de danse, il/ elle demeure sous la responsabilité de ses parents.

Remplissez le paragraphe de votre choix (noms, prénoms et liste si nécessaire), barrez l'autre et signez en bas de page:

> Je soussigné•e, _____,
autorise mon enfant _____,
à quitter l'école de danse par ses propres moyens et à patienter en dehors de l'école de danse avant qu'on ne le récupère.

ou

> Je soussigné•e, _____,
n'autorise pas mon enfant _____,
à quitter l'école de danse par ses propres moyens et à patienter en dehors de l'école de danse avant qu'on ne le récupère.

Je souhaite qu'il ou elle patiente dans l'enceinte de l'école de danse jusqu'à ce que la personne responsable de le récupérer se manifeste à l'intérieur de l'école.

liste des personnes susceptibles de récupérer mon enfant avec son prénom suivi du lien avec l'élève :

- _____ :	_____ :
- _____ :	- _____ :
- _____ :	- _____ :

ATTENTION : Si cette règle n'est pas respectée elle entraînera votre entière responsabilité.

Fait à _____, le _____ en deux exemplaires.

Signature des parents et de l'élève précédée de la mention « Lu et approuvé »